

DANSE

REGLEMENT DES EVENEMENTS
SPORTIFS ET CULTURELS

RENCONTRES NATIONALES DE DANSE

SOMMAIRE

01/ A QUI S'ADRESSENT LES RND ?	P.4
02/ PRECISIONS LOGISTIQUES	P.4
03/ CONDITIONS DE PARTICIPATION	P.5
04/ NOMBRE DE CHOREGRAPHIES	P.5
05/ DUREE DES CHOREGRAPHIES	P.5
06/ MUSIQUE	P.5
07/ STYLE	P.5
08/ COUPS DE CŒUR ET MENTIONS	P.6
09/ OBLIGATIONS DE LA CND	P.6
10/ INFRACTION	P.6
11/ SIGNATURE	P.7

RENCONTRES NATIONALES DANSE 2022

A RETOURNER ACCOMPAGNÉ DU DOCUMENT « INSCRIPTION »
FSCF - SERVICE COMPTABILITE – 22 RUE OBERKAMPF – 75011 PARIS

Sans esprit de compétition, les rencontres de danses sont une occasion d'évolution et de réflexion, un moyen pour se rassembler, se rencontrer, et faire évoluer sa démarche personnelle, un moyen pour chacun de construire et de se construire.

1. PREAMBULE

Le présent Règlement des événements sportifs et culturels (RESC) vient en application du Règlement général des activités (RGA).

La participation à la manifestation implique la pleine adhésion à ces derniers, qui sont accessibles sur le site internet de la fédération : <https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>

2. A QUI S'ADRESSENT LES RENCONTRES DE DANSE 2022 ?

Ces rencontres sont ouvertes à tous les danseurs inscrits dans une activité « danse » d'une association affiliée à la FSCF, le titre d'appartenance étant exigé (il existe néanmoins la possibilité de participer en tant qu'invitée pour une association non affiliée)

2.1 OPTIONS DE PARTICIPATION

Chaque association peut choisir une option de participation pour sa ou ses chorégraphies :

1. Option Challenge // les participants inscrites dans cette option :

- assistent à l'ouverture et la clôture des rencontres.
- répètent sur scène **sans les conseillers artistiques**.
- ont accès aux ateliers et présentent leur chorégraphie sur scène pendant les rencontres.
- ont la possibilité de se voir attribuer une mention ou un coup de cœur.
- ont la possibilité d'avoir un temps d'échange informel avec les conseillers à la fin des rencontres.

2. Option Partage // les participants inscrits dans cette option :

- assistent à l'ouverture et la clôture des rencontres.
- répètent sur scène puis ont, s'ils le souhaitent, un temps d'échange individualisé avec les conseillers.
- ont accès aux ateliers et présentent leur chorégraphie sur scène pendant les rencontres.
- n'ont pas la possibilité de se voir attribuer une mention ou un coup de cœur.

2.2 CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont les suivantes :

- Enfants : de 7 à 12 ans
- Ados : de 13 à 16 ans
- Adultes : de 17 ans et +
- Mixte (toutes catégories d'âges confondues) : de 7 ans à adultes

3. PRECISIONS LOGISTIQUES

Les rencontres nationales se dérouleront les **4 et 5 juin 2022** à **Saint-Sébastien-sur-Loire (44)** sur 3 sites :

- Accueil : **L'Escall** – 27 rue des Berlaguts
- La Cambronnaise : **complexe Joseph Rivet** – 7 rue de la croix blanche
- **Complexe de la Martellière** – Avenue de la Martellière

Le plateau d'évolution est une scène de **10m de largeur sur 10 m de profondeur** avec 3 pendrillons de chaque côté.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Toutes associations FSCF.** Chaque danseur devra **être titulaire de sa licence FSCF** de la saison en cours.
- **Toute association non-affiliée pourra participer en tant qu'invitée, une seule fois,** avec accord de la commission nationale danse, tout en s'acquittant des droits d'engagement et d'avoir **des cartes ponctuelles** pour chacun des danseurs.
- **Tout professeur de danse diplômé d'Etat ne pourra pas intégrer un groupe,** quelle que soit la chorégraphie.
- Le document PDF que vous renverrez avec le règlement devra être **signé par le président de votre association et le président du comité départemental.**

5. NOMBRE DE CHOREGRAPHIES

- **Deux chorégraphies par association**
- Sans catégories et tous âges confondus : chaque licencié ne pourra danser qu'une seule fois.

6. DUREE DES CHOREGRAPHIES

Toutes catégories confondues : **3 à 5 minutes.**

Le dépassement du temps entraînera un **arrêt immédiat** de la musique.

7. MUSIQUE

Un montage audio (format « MP3 ») devra être adressé en amont de la manifestation à la commission nationale danses. Les informations nécessaires seront transmises lors la pré-inscription. A noter que la commission n'effectuera pas le montage de ce fichier.

Prévoir une musique par CD à apporter avec le groupe. Ce CD doit être identifiable rapidement (y mentionner le titre de la chorégraphie et le nom de l'association).

8. STYLES

Ces rencontres sont ouvertes à **tous les styles de danse à condition que ceux-ci soient chorégraphiés** (voir pré-inscriptions).

9. COUPS DE CŒUR ET MENTIONS

Les conseillers artistiques attribueront un **coup de cœur ou une mention** à toute pièce chorégraphique inscrite à **l'option challenge** qui aura marqué leur sensibilité artistique.

Le nombre et la qualification des coups de cœur et des mentions restent à l'entière liberté des conseillers dans le respect des règles suivantes :

- Minimum une mention par catégorie d'âge
- Maximum un coup de cœur par conseiller
- Le « coup de cœur des coups de cœurs » doit remporter la majorité des voix

10. OBLIGATION DE LA COMMISSION NATIONALE DANSES

La commission nationale danses s'engage :

- à assurer le bon déroulement des rencontres en accord avec ce règlement
- à constituer un groupe de conseillers artistiques qui donnera un avis constructif sur les prestations.

11. INFRACTION

Toute infraction sera examinée par la commission nationale danses.

Chaque chorégraphe s'engage à :

- Être présent avec le groupe à partir du samedi 9h00 (possibilité de répéter le samedi matin) jusqu'à la fin des rencontres,
- Participer aux répétitions aménagées et respecter les horaires indiqués,
- Respecter les temps de chorégraphie (entre 3 et 5 minutes) ainsi que les horaires de passage,
- Prendre connaissance du plan de la scène avec les possibilités d'évolution, de l'avant-scène, des entrées et sorties,
- Installer si besoin, un décor maniable avant votre entrée en scène et à le retirer pendant votre sortie de scène,
- Faire répéter le groupe en costume.

12. SIGNATURE

Fait à Le.....

Signature du créateur de la chorégraphie 1

Nom et prénom :

Animateur fédéral / Professeur de danse
diplômé d'Etat

Déclare avoir pris connaissance du
règlement intérieur 2022

Signature du créateur de la chorégraphie 2

Nom et prénom :

Animateur fédéral / Professeur de danse
diplômé d'Etat

Déclare avoir pris connaissance du
règlement intérieur 2022

Signature du président de l'association et cachet



Fédération Sportive et Culturelle de France
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr